

**Centre des services scolaires de l'Outaouais
Québec**

Feuillet explicatif aux parents
PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION
ET LA VIOLENCE
Pour un climat scolaire positif

2023-2024

Ce feuillet explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui a été adopté au conseil d'établissement du 1er octobre 2023.

POUR MIEUX SE COMPRENDRE

Violence
Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle.

Exercice intentionnellement des sentiments de détresse, de peur et d'humiliation à l'opposant:
Agent pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de peur et d'humiliation à l'opposant; ou à son égard.

Violence à caractère sexuel
Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles, y compris la violence sexuelle dont l'expression n'est pas nécessairement sexuelle. Cela inclut également l'agression sexuelle, qui se manifeste notamment par des gestes, voix ou comportements à caractère sexuel non désirés, ou par l'exploitation de diverses sexualités ou de genres, exprimées directement ou indirectement par un moyen technologique.

QUELLE EST LA SITUATION DE L'ÉCOLE?

Portrait de l'école
Notez si vous avez des réactions dans le tableau suivant et si oui, dans quelles catégories vous les trouvez. Notez également si vous avez des réactions supplémentaires que celles-ci ne couvrent pas.

Objectif 1: Favoriser un environnement sûr où les élèves se sentent en sécurité

- Application du règlement de l'école et de l'école secondaire
- Discussions avec les personnes en charge de l'école et l'administration
- Référence aux TES

Objectif 2: Satisfaire aux besoins de sécurité et de sécurité des élèves

- Discussions avec les personnes en charge de l'école et l'administration
- Discussions avec les personnes en charge de l'école et l'administration
- Référence aux TES

Measures visant à centrer la violence à caractère sexuel
Établir une culture de sécurité à l'école et à l'école secondaire.

Measures de sécurité
Assurer que les situations toutes deux offrent un environnement sûr dans lesquels les élèves peuvent apprendre.

Formation obligatoire
Animation des discussions lors du enseignement des contenus en éducation à la sécurité.

QUE FAIT L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION?

À l'instar de toute autre faute, l'acte est considéré

Des actions sont immédiatement prises:

- Mobilisation des tâches et émotions des personnes impliquées;
- Communication avec les parents concerné(e)s par téléphone ou par écrit;
- Interventions appropriées selon le cas et le niveau de la situation.

Pour Fauteur, la victime et le témoin

Measures de sécurité et d'assainissement

- Rencontrer avec l'élève
- Meilleure protection
- Contrôle de l'accès et de l'approche
- Contrat d'engagement
- Rencontrer avec le policier
- Reflexion sur la sécurité
- Référence à une ressource
- Bousculer jusqu'à la confidentialité de la demande
- Informations à l'endroit des parents dans la démarche

Sanctions possibles

- Rapport au dossier
- Retrait de classe
- Confinement temporaire
- Measures réparatrices
- Perte de priviléges
- Conseil de discipline
- Passation ou matériel endommagé ou brisé

Suivi

- Prévoir, élaborer et exposer le plan de lutte contre la violence et l'intimidation;
- Publier et diffuser l'information sur le réseau scolaire, le site Web de l'école et sur Facebook;
- Assurer la sécurité de l'école et de l'école secondaire;
- Assurer la sécurité des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée dans les 24 heures après 2 jours de semaine et moins.

Participante pour la sécurité et le caractère sexuel

- Prévoir, élaborer et exposer le plan de lutte contre la violence et l'intimidation;
- Publier et diffuser l'information sur le réseau scolaire, le site Web de l'école et sur Facebook;
- Assurer la sécurité de l'école et de l'école secondaire;
- Assurer la sécurité des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée dans les 24 heures après 2 jours de semaine et moins.

COMMENT L'ÉCOLE ET LES PARENTS PEUVENT-ILS COLLABORER?

Vous avez une place importante dans la planification de lutte contre l'intimidation et la violence, vous pouvez :

- Définir les attentes
- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre
- Consulter ou faire preuve et respectueuse avec l'école
- Collaborer à l'élaboration et la mise en œuvre

BESOIN D'AIDE?
Vous pouvez d'abord demander de l'aide à l'école de votre enfant

POUR FAIRE UN SIGNALISME À VOTRE ÉCOLE

Tous les signalements sont traités de façon confidentielle

Personne responsable dans l'école du dossier violence et intimidation

- Axelle Bergeron : axelle.bergeron@csso.qc.ca ou <https://drive.google.com/file/d/1JyfCjwDQWzXHqBZMjPjIwzVnA8t1/edit?usp=sharing>
- Caroline Savoie : caroline.savoie@csso.qc.ca ou <https://drive.google.com/file/d/1JyfCjwDQWzXHqBZMjPjIwzVnA8t1/edit?usp=sharing>
- Mathilde Gagnon : mathilde.gagnon@csso.qc.ca ou <https://drive.google.com/file/d/1JyfCjwDQWzXHqBZMjPjIwzVnA8t1/edit?usp=sharing>

Personne responsable du traitement des plaintes au CSQPO

- Caroline Savoie : caroline.savoie@csso.qc.ca ou <https://drive.google.com/file/d/1JyfCjwDQWzXHqBZMjPjIwzVnA8t1/edit?usp=sharing>

Proctrice régionale de l'école

- Caroline Savoie : caroline.savoie@csso.qc.ca ou <https://drive.google.com/file/d/1JyfCjwDQWzXHqBZMjPjIwzVnA8t1/edit?usp=sharing>

RESOURCES DANS LE MILIEU SCOLAIRE

Ligne Parents : 1 800 363-5005 ; <https://www.csso.qc.ca/ligne-parents>

Gendarmerie nationale : 1 877 246-0222 ; <https://www.gendarmerienationale.gc.ca>

CSQPO de l'Outaouais : 1 800 331-2211 ; <https://www.csqpo.org/csso>

Centre d'aide aux victimes d'actes de violence et d'intimidation : 1 800 662-2025 ; <https://www.csso.qc.ca>

Communication des services juridiques

Centre d'intervention en abuse sexuel pour la famille (CIAF) : 1 877 255-9905 ; www.ciaf.org

Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALAS) de l'Outaouais : 1 877 775-1775 ; www.calas.ca

Aide-moi esp